Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 2 / Adhésion à l'E.P.F.R.

L'**E**tablissement **P**ublic **F**oncier de La **R**éunion (EPFR) a été créé en date du 16 septembre 2002.

Il est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière et immobilière, en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Les activités de l'établissement s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'interventions foncières, réalisé par tranches annuelles.

Aucune opération ne peut être réalisée sans l'avis préalable de la Commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.

Chaque programme d'acquisition est précédé de la signature d'une convention. Cette convention précise la demande d'acquisition, l'engagement de rachat, ainsi que ses modalités.

Les acquisitions ne sont faites qu'au vu d'une évaluation et d'un avis du service des domaines.

Au vu de ces éléments et compte tenu de la nécessité pour la Commune de constituer des réserves foncières, le Maire propose au conseil :

=> De demander l'adhésion de la Commune au conseil d'administration de l'EPFR

=> De prendre acte de la liste des membres de l'établissement et des statuts

=> De désigner un membre titulaire et un suppléant pour siéger au conseil d'administration.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

=> A l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune au conseil d'administration de l'EPFR

=> Prend acte de la liste des membres de l'établissement et des statuts

Pour ce qui est de la désignation des membres, le Maire invite le conseil à se positionner pour un vote à mains levée en rappelant que l'unanimité est requise et qu'à défaut, la règle du bulletin secret s'applique.

Le vote à main levée étant acquis, le Maire propose la candidature de :

. M. René MONDON comme titulaire et
. M. Raphaël RIVIERE comme suppléant

A la majorité absolue des membres (1 abstention : M. GRONDIN Jacki), **Monsieur René MONDON** est désigné membre **titulaire** pour siéger au conseil d'administration de l'EPFR, et **Monsieur Raphaël RIVIERE**, son **suppléant.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons